

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 7 juin 2016, à compter de 20h00

**Sont présents :**

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beuregard, Bruno Napert, Pierre St-Louis, Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée du conseiller Claude Lacasse.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

**1- OUVERTURE DE LA SESSION**

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2016-06-89

**2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria appuyée par le conseiller Bruno Napert et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté tout en retirant le point 4 g).

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 3 mai 2016 : suivi
  - b) Lecture et adoption des comptes
  - c) Dépôt du document suivant :
    - 1) MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2016
  - d) Calendrier des séances du Conseil 2016 – Retrait de la séance du 2 août 2016
  - e) Fermeture des bureaux de la Municipalité du 25 juillet au 5 août 2016
  - f) L'Oiseau Mouche – Modification du contenu
  - g) Projet chalet des loisirs – Appel d'offres sur SÉAO **Point retiré**
  - h) Achat – Autorisation de paiement de factures :
    - 1) Deux (2) chapiteaux pour les différents comités
    - 2) Deux (2) ensembles de jeux de shuffleboard
  - i) Autorisation de paiement – Facture Hydro-Pression – Patinoire
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
  - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

Rien à cet item.
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
  - a) Rapport du représentant
  - b) Fauchage des fossés – Contrat
  - c) Resurfacement du chemin de la Beauce et du rang Lamontagne – Octroi du contrat
  - d) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte

## 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

Rien à cet item.

## 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport du représentant
- b) Règlement n° 298 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles – zone résidentielle et rue Labonté – Adoption
- c) Avis de motion – Projet de règlement n° 274-2 modifiant le règlement n° 274 étant le Plan d'urbanisme
- d) Avis de motion – Projet de règlement n° 275-3 modifiant le Règlement n° 275 concernant le zonage
- e) Avis de motion – Projet de règlement n° 275-4 modifiant le règlement n° 275 concernant le zonage
- f) Avis de motion – Projet de Règlement n° 277-1 modifiant le Règlement n° 277 concernant la construction
- g) Dérogation mineure – 164 Second Ruisseau, lot 4 833 493 – Rendre conforme la marge de recul arrière
- h) Modifications à notre réglementation d'urbanisme – Besoin ponctuel – Mandat à Madame Geneviève Bessette

## 10- ENVIRONNEMENT

Rien à cet item.

## 11- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Motion de félicitations au brunch du 15 mai 2016
- b) Motion de félicitations pour l'entretien apporté au parc Calixa-Lavallée
- c) Motion de félicitation au niveau de la bibliothèque

## 12- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
- b) Site du terrain de l'exposition agricole – Surveillance ponctuelle – Mandat au concierge
- c) Achat d'un filet protecteur aux différents terrains de jeux sous le chapiteau – Autorisation d'achat

## 13- AUTRES DOSSIERS

- a) Cyclo-Nature de Verchères – Demande d'approbation de passage
- b) Municipalité de Tadoussac – Appui à la pérennité de son industrie touristique

## 14- CORRESPONDANCE

- a) Lettre du Comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée
- b) Lettre du MTQ concernant leur stratégie de sensibilisation concernant la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules lourds et à l'usage de leur frein moteur
- c) Lettre de la MRC de Marguerite-d'Youville : résolution 2016-05-160 attestant du dépôt du rapport financier 2015
- d) Lettre des Loisirs Calixa-Lavallée – Remerciements adressés à la Municipalité

## 15- PÉRIODE DE QUESTIONS

## 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE**

## **3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2016 – ADOPTION**

**2016-06-90**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2016 tel que déposé.

**ADOPTÉE**

#### **4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 3 mai 2016 – Suivi**

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

##### **b) Lecture et adoption des comptes**

**2016-06-91**

**CONSIDÉRANT** le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de mai 2016 au montant de 53 185.44 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**QUE** la liste des comptes en date du 7 juin 2016 au montant de 53 185.44 \$ soit approuvée.

**ADOPTÉE**

##### **c) Dépôt du document suivant :**

MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 avril 2015

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

##### **d) Calendrier des séances du Conseil 2016 – Retrait de la séance du 2 août 2016**

**2016-06-92**

**CONSIDÉRANT** les vacances estivales, le nombre et l'importance des dossiers;

**CONSIDÉRANT** que les dossiers ne pourront progresser significativement en prévision de la séance ordinaire du 2 août 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et résolu unanimement :

**D'AMENDER** le calendrier des séances du Conseil en retirant l'assemblée prévue pour le 2 août 2016 ;

**D'AVISER** la population en conséquence.

**ADOPTÉE**

##### **e) Fermeture des bureaux de la Municipalité du 25 juillet au 5 août 2016**

**2016-06-93**

**CONSIDÉRANT** la période des vacances de la construction du 25 juillet au 5 août 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que, pendant cette période, le travail administratif à la Municipalité est réduit de façon importante ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**DE FERMER** les bureaux de la Municipalité pour la période des vacances de la construction, entre le 25 juillet et le 5 août 2016 inclusivement, et de permettre au personnel administratif de prendre ces deux (2) semaines à titre de vacances sur le total qui leur est alloué chaque année.

**ADOPTÉE**

##### **f) L'Oiseau Mouche – Modification du contenu**

**2016-06-94**

**CONSIDÉRANT** que par souci d'économie, les membres du Conseil ont pris la décision de réduire le nombre de pages ;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande du bureau du député a été faite pour une publication annuelle dans le journal municipal ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

**QUE** le procès-verbal ne sera plus publié à l'intérieur du journal municipal "L'Oiseau Mouche" et ce à compter du mois de juillet ;

**QUE** des copies du procès-verbal ainsi que la liste des comptes du mois seront disponibles au bureau municipal et qu'ils se retrouvent également sur le site internet de la Municipalité ;

**D'AUTORISER** l'insertion de la publication, format carte d'affaires, aux différents députés de notre circonscription au coût de 150 \$ par année.

**ADOPTÉE**

**g) Projet chalet des loisirs – Appel d'offres sur SÉAO**

Point retiré

**h) Achat – Autorisation de paiement :**

- 1) Deux (2) chapiteaux pour les différents comités –
- 2) Deux (2) ensembles de jeu pour le shuffleboard

2016-06-95

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a procédé à l'achat de deux (2) chapiteaux de 10' X 10' pour les besoins des différents comités ainsi que 2 ensembles de jeux de shuffleboard ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** le paiement de la facture n° 610219230, auprès de la compagnie Costco Wholesale au montant de 413.89 \$ incluant les taxes ainsi que de la facture n° 7287503 auprès de la compagnie Planet Shuffleboard au montant de 448.26 \$ incluant les taxes, le tout par carte de crédit.

**ADOPTÉE**

**4- Autorisation de paiement – Facture Hydro-Pression – Patinoire**

2016-06-96

**CONSIDÉRANT** la réception de la facture #15223 de la compagnie Hydro-Pression au montant de 1 368.20 \$ incluant les taxes ;

**CONSIDÉRANT** que le taux facturé rencontre la soumission faite par Hydro-Pression pour le sablage des poteaux de la patinoire ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder au paiement de la facture #15223 de la compagnie Hydro-Pression au montant de 1 368.20 \$

**ADOPTÉE**

**5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES**

**a) Rapport du représentant**

Monsieur Daniel Palardy nous informe que l'on verra à recouvrir les graffitis qui ont été faits sur le côté du cabanon de la réserve d'eau ainsi que de peindre les escaliers ainsi que la rampe de la sortie de secours.

**6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES**

**a) Rapport de la représentante**

Madame Sylvette Savaria rappelle qu'un permis de brûlage est requis pour tout feu et qu'il est gratuit. Elle mentionne aussi qu'il faut s'informer au niveau de SOPFEU lorsqu'il vient le temps de faire brûler.

Monsieur le maire rapporte également qu'une perquisition au niveau des stupéfiants s'est déroulée dans la Municipalité au courant du mois de mai.

## **7- VOIRIE ET AQUEDUC**

### **b) Rapport du représentant**

Monsieur Ghislain Beaugard mentionne que les nids-de-poule seront bouchés partout dans la Municipalité sous peu et que l'on verra aussi à réparer un ponceau sur le chemin de la Beauce. Il mentionne également que des panneaux de 50 km seront installés dans la rue Berthiaume afin de faire respecter la vitesse.

### **b) Fauchage des fossés – Saison 2016**

**2016-06-97**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation à deux entreprises envoyé le 5 mai 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que seulement une seule soumission a été reçue, soit celle de Les Entreprises Philippe Daigneault Inc. en date du 24 mai 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que la soumission présentée par Les Entreprises Philippe Daigneault Inc. est conforme :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard, et unanimement résolu :

**DE RETENIR** les services de Les Entreprises Philippe Daigneault Inc. pour la saison 2016, pour une coupe printanière et une coupe automnale, au taux de 55 \$ / km de route plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

### **c) Resurfaçage du chemin de la Beauce et du rang Lamontagne – Octroi du contrat**

**2016-06-98**

**CONSIDÉRANT** l'invitation à soumissionner et le cahier des charges et devis descriptif envoyés le 11 mai 2016 à 4 entrepreneurs concernant le resurfaçage de correction-réparation du chemin de la Beauce et du rang Lamontagne ;

**CONSIDÉRANT** le résultat des soumissions en date du 26 mai 2016 déposé par la directrice générale, à savoir :

Construction Bau-val :	49 588.72 \$ taxes incluses
Pavage Citadin :	54 849.33 \$ taxes incluses
Construction G3 :	62 493.86 \$ taxes incluses
Cournoyer Asphalte :	55 073.03 \$ taxes incluses

**CONSIDÉRANT** que Construction Bau-val est le plus bas soumissionnaire conforme au montant total de 49 588.72 \$ taxes incluses pour lesdits travaux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

**QUE** le contrat de resurfaçage du chemin de la Beauce et de le rang Lamontagne soit accordé à Construction Bau-val tel que suivant la soumission produite ;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer tous documents et contrats pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

### **d- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Ministère des transports du Québec – Reddition de compte**

**2016-06-99**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 27 883 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015 ;

**CONSIDÉRANT** que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

**CONSIDÉRANT** qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**QUE** la municipalité de Calixa-Lavallée informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

## **8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ**

Rien à cet item.

## **9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

a) Rapport du représentant

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'une rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) s'est tenue le 25 mai dernier traitant de modifications à apporter à la réglementation d'urbanisme ainsi que d'une dérogation mineure.

**b) Règlement n° 298 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles – zone résidentielle et rue Labonté – Adoption**

**2016-06-100**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter un règlement concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles dans la zone résidentielle et la rue Labonté ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil le 3 mai 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

**D'ADOPTER** le « Règlement n° 298 concernant la garde de poules et l'interdiction d'élevage de volailles – zone résidentielle et rue Labonté ».

**ADOPTÉE**

**c) Avis de motion – Projet de règlement n° 274-2 modifiant le règlement n° 274 étant le Plan d'urbanisme**

**2016-06-101**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le premier projet de règlement n° 274-2 modifiant le règlement n° 274 étant le Plan d'urbanisme. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

**d) Avis de motion – Projet de règlement n° 275-3 modifiant le Règlement n° 275 concernant le zonage.**

**2016-06-102**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Sylvette Savaria qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le premier projet de règlement n° 275-3 modifiant le règlement n° 275 concernant le zonage. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

**e) Avis de motion – Projet de règlement n° 275-4 modifiant le règlement n° 275 concernant le zonage**

**2016-06-103**

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le premier projet de règlement n° 275-4 concernant modifiant le règlement n° 275 concernant le zonage. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

**f) Avis de motion – Projet de Règlement n° 277-1 modifiant le Règlement n° 277 concernant la construction**

**2016-06-104**

**AVIS DE MOTION** est donné par la conseillère Sylvette Savaria qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le règlement n° 277-1 modifiant le règlement n° 277 concernant la construction. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée

**g) Dérogation mineure – 164 Second Ruisseau, lot 4 833 493 – Rendre conforme la marge de recul arrière**

**2016-06-105**

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure consiste à rendre conforme la résidence du 164 Second Ruisseau, lot 4 833 493 ;

**CONSIDÉRANT** que la marge arrière n'est pas respectée du fait que la descente du sous-sol fermée empiète dans la marge arrière de 39 centimètres ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage stipule que la marge arrière respecte la distance de 6 mètres ;

**CONSIDÉRANT** que le comité consultatif d'urbanisme réuni le 25 mai 2016 s'est exprimé favorablement à la demande de dérogation mineure ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure et de rendre conforme l'implantation du bâtiment principal.

**ADOPTÉE**

**h) Modifications à notre réglementation d'urbanisme – Besoin ponctuel – Mandat à Madame Geneviève Bessette**

**2016-06-106**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'apporter des modifications à notre réglementation d'urbanisme afin de se conformer au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-D'Youville ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de Madame Geneviève Bessette consultante auprès de la firme Urbanisme & Ruralité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**D'ACCEPTER** l'offre de service de Madame Geneviève Bessette consultante auprès de la firme Urbanisme & Ruralité au taux horaire tel que convenu.

**ADOPTÉE**

**10- ENVIRONNEMENT**

Monsieur Daniel Palardy mentionne que la Municipalité a procédé à la réparation de la rive du ruisseau Coderre sur le terrain du centre communautaire et aussi que les arbres obstruant le cours d'eau ont été enlevés.

Monsieur le maire mentionne de plus, qu'un nouvel ingénieur a été embauché par la MRC et que les coûts pour le nettoyage des cours d'eau seront moins élevés.

## 11- CULTURE ET PATRIMOINE

### a) Motion de félicitations au brunch du 15 mai 2016

2016-06-107

**CONSIDÉRANT** le succès remporté par l'activité Brunch du 15 mai dernier ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**QUE LE CONSEIL** offre ses plus chaleureuses félicitations au Comité culturel et patrimonial et au Comité des loisirs ainsi que la Pâtisserie la Maison de pierre pour l'organisation de cette activité.

**ADOPTÉE**

### b) Motion de félicitations pour l'entretien apporté au parc Calixa-Lavallée

2016-06-108

**CONSIDÉRANT** l'entretien printanier effectué par les bénévoles du Comité de la culture et du patrimoine, sur le site du parc Calixa-Lavallée ainsi que du four à pain ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

**QUE LE CONSEIL** offre ses plus chaleureuses félicitations au bénévoles du Comité culturel et patrimonial pour l'entretien effectué au niveau du parc Calixa-Lavallée ainsi que du four à pain.

**ADOPTÉE**

### Motion de félicitation au niveau de la bibliothèque

2016-06-109

**CONSIDÉRANT** que la Bibliothèque de Calixa-Lavallée s'est méritée 5 sceaux livresques (niveau excellence) dans le cadre du programme Biblio QUALITÉ pour l'année 2016-2017 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

**QUE LE CONSEIL** offre ses plus chaleureuses félicitations au bénévoles de la Bibliothèque de Calixa-Lavallée pour le prix du cinquième "Livresque" remporté.

**ADOPTÉE**

## 12- LOISIRS

### a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis rapporte les différentes activités qui se dérouleront dans les prochains jours, à savoir ; le 11 juin, bénévolat afin d'aménager les sentiers au parc Arthur-Bouvier, piste de BMX si le temps le permet et ramassage de canettes vides – le 17 juin, cinéma de fin des classes – le 27 juin début du camp de jour.

### c) Site du terrain de l'exposition agricole – Surveillance ponctuelle – Mandat au concierge

2016-06-110

**CONSIDÉRANT** que les différents terrains de jeux installés sous le chapiteau du site de l'exposition seront disponibles aux citoyens de Calixa-Lavallée dans les prochains jours ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de surveillance ponctuelle en ce qui a trait au chapiteau où se retrouvent les différents terrains de jeux ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

**DE MANDATER** le concierge, Monsieur Claude Côté afin d'effectuer la surveillance nécessaire tout au long de la période d'ouverture du site de l'exposition agricole le tout selon sa rémunération habituelle.

**ADOPTÉE**



**d) Achat d'un filet protecteur aux différents terrains de jeux sous le chapiteau – Autorisation d'achat**

**2016-06-111**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'installer un filet protecteur au niveau des différents terrains de jeux situés sous le chapiteau du site de l'expo agricole ;

**CONSIDÉRANT** les différentes soumissions reçues, à savoir :

Distribution Sports Loisirs Installation :	13 837.00 \$ avant taxes
Filets Nad's :	8 150.00 \$ avant taxes

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder à l'achat d'un filet protecteur auprès de la firme Filets Nad's au montant de 8 150.00 \$ avant taxes, incluant le filet, le rail et la quincaillerie nécessaires ainsi que l'installation.

**ADOPTÉE**

**13- AUTRES DOSSIERS**

**a) Cyclo-Nature de Verchères – Demande d'approbation de passage**

**2016-06-112**

**CONSIDÉRANT** la lettre datée du 29 mars 2016 de la coordonnatrice loisir, culture, tourisme de la municipalité de Verchères madame Isabelle Boisseau ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité est favorable au parcours du tour cycliste familial planifié pour le 13 août 2016 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyée par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

**D'AUTORISER** l'organisation de Cyclo-Nature, soit la municipalité de Verchères et le Comité Rues principales de Verchères, de circuler sur les rues et chemins de la Municipalité et de demander expressément aux organisateurs de ne faire aucune marque ou indication permanente sur la chaussée.

**ADOPTÉE**

**b) Municipalité de Tadoussac – Appui à la pérennité de son industrie touristique**

**RAPPELANT** l'importance du rôle que jouent les municipalités dans l'économie de leur région respective, les membres du Conseil municipal de Calixa-Lavallée souhaitent affirmer leur détermination à assurer la souveraineté de leurs actions de consolidation et de développement de leur économie, sur la base des considérations suivantes :

**2016-06-113**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des règles qui régissent les municipalités du Québec, toute municipalité locale peut adopter un plan de développement économique ;

**CONSIDÉRANT** qu'elle peut, par règlement, régir ses activités économiques ;

**CONSIDÉRANT** qu'elle doit assurer la vitalité économique de son territoire ;

**CONSIDÉRANT** qu'une municipalité ou une organisation paragouvernementale ne peut et ne doit s'immiscer dans les efforts de développement d'une autre entité municipale en brimant ses droits à la libre concurrence ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Tadoussac s'est vue brimer dans ses droits par des actions déloyales et des propos tenus par l'Association des Croisières du Saint-Laurent ;

**CONSIDÉRANT** qu'une municipalité ne peut accepter qu'une organisation tienne des propos qui portent ombrage à sa réputation, nuisent à son développement économique et minent ses efforts de diversification ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

**QUE** la Municipalité de Calixa-Lavallée appuie la Municipalité de Tadoussac dans sa démarche afin d'assurer la souveraineté de son développement.

**ADOPTÉE**

#### **14- CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance de la correspondance suivante :

- a) Lettre du Comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée
- b) Lettre du MTQ concernant leur stratégie de sensibilisation concernant la nuisance sonore liée à la circulation des véhicules lourds et à l'usage de leur frein moteur
- c) Lettre de la MRC de Marguerite-d'Youville : résolution 2016-05-160 attestant du dépôt du rapport financier 2015
- d) Lettre des Loisirs Calixa-Lavallée – Remerciements adressés à la Municipalité

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance.

#### **15- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

Les questions suivantes ont été posées :

- différentes questions ont été posées tant qu'au journal municipal L'Oiseau Mouche, à savoir : le coût du journal – la décision d'enlever le procès-verbal – la possibilité de sursoir à la décision d'enlever le procès-verbal ;
- des informations sur les permis de brûlage sont demandées ;
- des informations supplémentaires sont demandées sur les règlements en avis de motion ;
- des remerciements sont adressés aux membres du Conseil en ce qui concerne le cabanon installé au parc Calixa-Lavallée ;
- des questions sont posées tant qu'à l'asphaltage prévu cet été ;

#### **16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2016-06-114**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par le conseiller Ghislain Beaugard, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h52.

**ADOPTÉE**

---

**Daniel Plouffe**  
Maire

---

**Suzanne Francoeur**  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière